

a

FIDA**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration – Quatre-vingtième session**

Rome, 17-18 décembre 2003

ACCORD DE COOPÉRATION AVEC LE SECRÉTARIAT DU NEPAD

1. Le Conseil d'administration est invité à noter que le FIDA a l'intention de conclure un accord de coopération avec le Secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont le siège se trouve à Johannesburg (Afrique du Sud). Dans le document-cadre du NEPAD (que l'on peut consulter sur le site du NEPAD à l'adresse www.nepad.org), l'agriculture est considérée comme l'un des cinq piliers sur lesquels doit s'appuyer le développement de l'Afrique, et il est donc logique que le FIDA, en collaboration avec d'autres organismes de développement, ait entrepris d'aider le Secrétariat du NEPAD à mettre au point sa vision et son plan d'action pour s'attaquer aux problèmes de développement que doit affronter le continent dans le secteur agricole. Un accord entre les deux organisations permettrait à présent de formaliser comme il se doit cette relation de coopération.
2. Conformément à l'article 8, section 2, de l'Accord portant création du FIDA, le Conseil d'administration est donc prié d'autoriser le Président à négocier et à conclure un accord de coopération entre le FIDA et le Secrétariat du NEPAD, accord dont le texte lui sera soumis pour information lors d'une session ultérieure.
3. On trouvera en annexe diverses informations sur le Secrétariat du NEPAD, ainsi que sur l'étendue de la coopération envisagée avec le FIDA.

OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES DU NEPAD

1. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est à la fois une vision politique et un cadre stratégique pour le renouveau de l'Afrique. Il résulte du mandat que l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) a donné aux cinq chefs d'État à l'origine de cette initiative (Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Nigéria et Sénégal) en leur demandant de mettre au point un cadre de développement socioéconomique intégré pour l'Afrique. Ce cadre stratégique a été officiellement adopté au trente-septième Sommet de l'OUA, en juillet 2001.

2. Les principaux objectifs du NEPAD sont les suivants:

- Éradiquer la pauvreté;
- Placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables;
- Mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation et l'aider à s'insérer pleinement et de façon fructueuse dans l'économie mondiale;
- Accélérer l'autonomisation des femmes.

3. Le NEPAD s'articule autour de plusieurs principes directeurs:

- Une bonne gestion des affaires publiques en tant que préalable indispensable à la paix, à la sécurité et à un développement politique et socioéconomique durable;
- Une démarche d'appropriation et de prise en charge directe par l'Afrique de son développement, avec la participation la plus large possible de tous les secteurs de la société;
- La nécessité de fonder le développement de l'Afrique sur ses propres ressources et sur la richesse de son capital humain;
- Le partenariat entre les peuples africains;
- L'accélération de l'intégration régionale et continentale;
- L'amélioration de la compétitivité des pays africains et du continent;
- La mise en place d'un nouveau partenariat international qui permette de modifier la relation actuellement inégale entre l'Afrique et le monde développé;
- La nécessité d'inscrire tous les partenariats avec le NEPAD dans la perspective des objectifs de développement du Millénaire et d'autres objectifs de développement proclamés à l'échelle internationale.

4. Les priorités sectorielles des réformes et des investissements envisagés par le NEPAD sont les suivantes: agriculture, capital humain, infrastructures d'information et de communication, énergie, transports, eau et assainissement, environnement. La diversification de la production et des exportations, le développement du commerce intrarégional et l'amélioration de l'accès aux marchés des pays développés figurent également parmi les principaux axes d'intervention.

STRUCTURE ET ORGANISATION DU NEPAD

5. La mise en oeuvre du NEPAD est placée sous la responsabilité de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (qui a succédé à l'OUA en juillet 2002).

6. La commission de mise en oeuvre, composée de chefs d'État et de gouvernement représentant l'ensemble du continent à raison de trois pays pour chaque région de l'Union africaine (UA), dont la création a été décidée au Sommet de l'OUA de juillet 2001, puis ratifiée par le Sommet de l'UA de

juillet 2002, assure la direction politique du NEPAD. La commission de mise en oeuvre fait rapport chaque année au Sommet de l'UA.

7. Il existe également un comité de pilotage composé des représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement participant au NEPAD. Ce comité supervise l'élaboration des projets et des programmes.

8. Le Secrétariat du NEPAD coordonne l'exécution des projets et des programmes approuvés par la commission de mise en oeuvre. De taille assez réduite (une trentaine de personnes), il a son siège à Johannesburg (Afrique du Sud), et il est prévu de l'intégrer à terme dans la structure de l'UA.

LE NEPAD ET LE FIDA

9. Le FIDA est déterminé à assurer le succès du NEPAD. L'importance accordée au processus d'appropriation de cette initiative par les Africains eux-mêmes et à l'amélioration des mécanismes de gouvernance (en favorisant notamment le pluralisme politique et la participation de la société civile), ainsi que la place centrale dévolue aux objectifs de réduction de la pauvreté et de développement agricole définissent le contexte dans lequel le FIDA peut contribuer, avec ses partenaires, à la réalisation de ce programme d'action ambitieux.

10. Jusqu'à présent, l'action du FIDA au regard des objectifs du NEPAD dans le domaine agricole a pris diverses formes. Le Fonds s'emploie par exemple à sensibiliser les organisations de producteurs aux différentes dispositions du NEPAD et les aide à réfléchir au rôle qu'elles pourraient jouer dans ce cadre. Ainsi, en juin-juillet 2003, le FIDA a prêté son assistance au Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles (ROPPA) de l'Afrique de l'Ouest, et à ses homologues de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (Kenya National Farmers' Union) ainsi qu'au Conseil des fédérations paysannes du Cameroun, en Afrique centrale, en vue de la tenue de trois consultations régionales pour lesquelles ils devaient: i) analyser les rapports existants sur la composante agricole du NEPAD; ii) préparer et présenter leur vision du volet agriculture du NEPAD à un forum qui doit se tenir à Johannesburg (fin 2003 ou début 2004); iii) arrêter une position commune concernant le volet agricole du NEPAD.

11. Par ailleurs, le FIDA a fait fonction de rapporteur pour l'ensemble des organismes des Nations Unies qui apportent leur soutien au NEPAD dans le domaine de l'agriculture, des échanges et de l'accès aux marchés. À ce titre, il a été chargé de préparer des rapports sur les activités de divers institutions – FIDA, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme alimentaire mondial (PAM), CNUCED et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – qui ont eux-mêmes servi à l'élaboration de documents que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a soumis à l'Union africaine.

12. Le FIDA et le Secrétariat du NEPAD envisagent d'approfondir leur collaboration dans l'avenir. Ainsi, il a été demandé au FIDA de faire partie du groupe de soutien au NEPAD, qui a été créé à Rome en septembre 2003, afin de conseiller le Secrétariat du NEPAD sur diverses questions d'ordre technique. Participeront également à ce groupe d'autres organisations multilatérales et divers intervenants africains.

13. Le FIDA a également été prié de fournir une assistance technique au Secrétariat du NEPAD pour l'aider à renforcer les capacités des organisations paysannes et à formuler des projets d'investissement répondant aux objectifs du programme.

14. En tant qu'institution financière, le FIDA participera peut-être aussi, ultérieurement, à la conception et au financement, à l'aide de prêts ou de dons, d'un certain nombre de projets du NEPAD.

